



## Communiqué

**Covid-19 : Communiqué n°21**

### **Exemption de nouvelles taxes à la Ville**

**Afin d'atténuer un peu les conséquences économiques de la pandémie de Covid-19, la Municipalité a décidé de deux mesures supplémentaires concernant les stands du marché et les hôtels lausannois.**

#### **Hôtels : Gratuité de la redevance au télé-réseau**

L'hôtellerie est en première ligne du choc subi par l'économie locale. La Municipalité souhaite venir en aide à la branche hôtelière, en accordant aux hôtels clients des prestations Citycable la gratuité de la redevance au télé-réseau lausannois durant les mois d'avril et mai 2020.

#### **Marchés : Gratuité des taxes d'occupation du sol**

En prévision de la réouverture officielle des marchés fixée par le Conseil fédéral au 11 mai 2020, la Municipalité de Lausanne tient à rappeler l'importance des marchés lausannois pour la commune et sa population mais également à réitérer son soutien à ses marchands. Dans ce cadre, elle se réjouit d'annoncer la gratuité des taxes d'occupation du sol communal concernant les marchés. Qu'ils soient alimentaires ou non-alimentaires, cette décision concerne les marchés organisés par la Ville et s'étend sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

La Municipalité de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Jean-Yves Pidoux**, directeur des Services industriels de Lausanne, 021 315 82 00
- **Pierre- Antoine Hildbrand**, directeur de la Sécurité et de l'économie, 079 964 27 39

Lausanne, le 4 mai 2020